

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AVRIL 2017

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 Absents : 2 Pouvoirs : 1	L'AN DEUX MIL DIX-SEPT le 5 avril à 20 h le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD Date de convocation : 31 mars 2017
<i>Présents</i>	BARBIER Nicolas, BECHET Franck BRUNIER Véronique, CLAVEL Patrick, FRANCILLARD Pierre, LAZZARONI Marielle, LOYON Viviane, PACLET Corinne, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole, SAINT-MARCEL David, TIPREZ Christophe
<i>Absents :</i>	COCHET Paul, MICHEA Sylvie
<i>Pouvoirs :</i>	COCHET Paul

Madame Viviane LOYON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

I - DOCUMENTS COMPTABLES 2016

1° Compte Administratif 2016

Pour cette délibération, Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Nicole PERNOUD prend la présidence de la séance.

Le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives de l'exercice considéré sont présentés ainsi que le compte administratif 2016 ce jour, exécuté selon la comptabilité M 14.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	418 630.15	556 2236.25
	Section d'investissement	285 250.84	245 794.76
Reports de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement (002)		50 079.77
	Report en section d'investissement		202 507.97
Total des réalisations + report		703 880.99	1 054 605.75

Restes à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	76 981.00	69 846.00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2017	76 981.00	69 846.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	418 630.15	606 303.02
	Section d'investissement	362 231.84	518 148.73
	TOTAL CUMULE	780 861.99	1 124 451.75

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser soit :

Dépenses

Article 2031 – Frais d'études	12 000,00 €
Article 21311 – Hôtel de ville	1 320,00 €
Article 21312 – Bâtiments scolaires	1 320,00 €
Article 21318 – Autres Bâtiments publics	1 320,00 €
Article 21534 – Réseaux d'électrification	26 881,00 €
Article 21538 – Autres réseaux	1 596,00 €
Article 4581 – Dépenses (à sub par mandat)	<u>32 544,00 €</u>
TOTAL	76 981,00 €

Recettes

Article 13258/13 Sub des autres groupements	49 921,00 €
Article 4582 – Recettes (à sub par mandat)	<u>19 925,00 €</u>
TOTAL	69 846,00 €

2° Compte de gestion 2016

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2016 ce jour, le Conseil Municipal d approuve à l'unanimité le compte de gestion et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2° Affectation du résultat 2016

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de 187 672,87 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	137 593.10 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 079.77 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	187 672.87 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	163 051.89 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	- -7 135.00 €

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	187 672.87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		121 190.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		66 482.87 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

II - BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 présenté équilibré en fonctionnement et en investissement comme ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	698 211,87	698 211,87
Investissement	1 273 649,89	1 273 649,89

III - TAXES LOCALES 2017

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le calcul des taux des taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts.

Vu les recettes dégagées par la commune et vu le contexte économique, il est proposé de maintenir les taux pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour l'année 2017 comme suit :

- ☞ Taxe d'habitation 11,70 %
- ☞ Taxe sur foncier bâti 14,59 %
- ☞ Taxe sur le foncier non bâti..... 60,69 %

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

Fait à Héry sur Alby,
Le 12 avril 2017

Le Maire,
J. ARCHINARD